



## MATÉRIAUX AMIANTÉS

**Travailler en présence de matériaux  
amiantés SANS PRÉCAUTION peut entraîner  
des maladies respiratoires très graves :**

Cancer de la plèvre, du larynx, du poumon  
et autres maladies broncho-pulmonaires.



# VOS 5 RÉFLEXES FACE À

Faux plafond, flocage, calorifugeage

## 1 PORTEZ VOS EPI

- Combinaison jetable type 5
- Gants
- Masque jetable FFP3 « nez de cochon », pour les travaux de courte durée ou **Masque ventilé TMP3** pour les travaux plus longs.

*Mettez le masque en premier quand vous vous habillez et enlevez-le en dernier quand vous vous déshabillez.*



2



## BALISEZ ET ISOLEZ

la zone d'intervention avec du polyane, de la rubalise et une signalisation « amiante ».

3

**HUMIDIFIEZ LA ZONE D'INTERVENTION,** en cas de casse ou découpe obligatoire, avec de l'eau savonneuse ou un produit spécifique qui fixera les fibres ou, à défaut, de la laque à cheveux.



**ATTENTION**

**Ne réutilisez jamais des éléments**

# L'AMIANTE

# > VOS DÉC

4

## UTILISEZ DES OUTILS À MAIN

N'utilisez pas de disqueuse, meuleuse, perceuse, ponceuse, etc.



5

## ASPIREZ

la zone d'intervention avec un aspirateur THE (très haute efficacité).

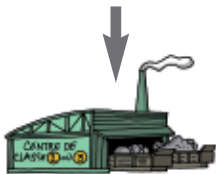


## DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT

Dalles de faux plafonds, cloisons...



Big-bag ou palette filmée



Centre de classe 2 ou 3 avec alvéoles spécifiques



## BON À SAVOIR

Certaines déchetteries acceptent

en amiante déposés.

# DÉCHETS EN AMIANTE

**DÉCHETS D'AMIANTE LIÉE EN BON  
ÉTAT AUTRES QUE AMIANTE-CIMENT**

Cloisons murales,  
faux plafonds



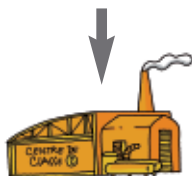
Dans un double  
sac étanche

**TOUT AUTRE DÉCHET  
D'AMIANTE :**

Les déchets d'amiante liée en mauvais état  
(dalles de faux plafond, tresses, cartons d'amiante,  
isolants électriques)  
+ déchets de flocage, calorifugeage  
+ EPI utilisés



**OÙ DÉPOSER ?**



Centre de classe 2  
avec alvéoles spécifiques



Centre de classe 1  
pour déchets dangereux

**des déchets d'amiante-ciment en petite quantité en provenance des artisans.**

# ÉLECTRICIENS RESTEZ VIGILANTS FACE À L'AMIANTE



## POUR VOUS LES PRINCIPAUX MATÉRIAUX À RISQUE SONT LES SUIVANTS :

### Matériaux en amiante friable

- dalles de faux plafond
- produits de flocage, calorifugeage
- isolants électriques (cartons, tresses autour de câbles électriques)

### Matériaux en amiante liée

- dalles de faux plafond (amiante-ciment)
- cloisons murales intérieures (amiante-ciment et autres)



## BON À SAVOIR

Les matériaux amiantés sont souvent présents dans les constructions datant d'avant 1978. Leur utilisation a été totalement interdite en 1997.

## DANS VOS ACTIVITÉS QUOTIDIENNES :

- Intervention **PONCTUELLE** (perçement, découpe...) sur des zones calorifugées, floquées, sur divers matériaux amiantés (faux plafonds, cloisons murales, tresses...).
- Entretien et maintenance nécessitant une dépose **ISOLÉE** de dalles de faux plafond, de cloisons murales ou de cartons d'amiante.
- Intervention sur isolant électrique.

## > PROTÉGEZ-VOUS SIMPLEMENT !

- > Les fibres d'amiante peuvent s'accrocher aux vêtements et à vos cheveux, ne les rappez pas dans votre famille
- > Limitez la libération des fibres
- > Et surtout, portez vos EPI (Équipement de Protection Individuelle)

# CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

## I ÉVALUEZ LES RISQUES EN SACHANT OÙ SE TROUVE L'AMIANTE

Le « Rapport de Repérage Amiante » et le « Dossier Technique Amiante », demandés au propriétaire, vous permettent de mieux identifier la présence d'amiante.



Pour les maisons et appartements construits avant 1997 en cas de **vente**.  
Pour tout bâtiment construit avant 1997 à démolir ou avant travaux de **réhabilitation**.



Tout autre bâtiment et parties communes des copropriétés.



### BON À SAVOIR

En cas de doute, vous pouvez demander un prélèvement et une analyse au propriétaire.

## 2 RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS

Pour **TOUS** les travaux liés à l'amiante non friable, qu'il s'agisse d'entretien ou de maintenance nécessitant une dépose isolée, il faut prévoir :

- un suivi médical (visites préalables et annuelles, fiches et attestations d'exposition en cas de départ de l'entreprise) ;
- une formation **obligatoire** au risque amiante.



**ATTENTION**

Pour le retrait de tous matériaux amiantés, à l'intérieur : adressez-vous à une **ENTREPRISE CERTIFIÉE**.

## 3 REMPLISSEZ LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES LIÉS À L'AMIANTE

### Le mode opératoire

Pour les travaux de maintenance ou d'entretien nécessitant une dépose isolée, vous devez impérativement rédiger un « mode opératoire ».



# CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, VOS DEVOIRS FACE À L'AMIANTE

**Ce document est composé des éléments suivants :**

- Le type et les quantités d'amiante manipulés
- Le lieu et le nombre de travailleurs impliqués
- Les méthodes d'intervention :
  - balisage avec étiquette amiante
  - EPI spécifiques
  - matériel utilisé

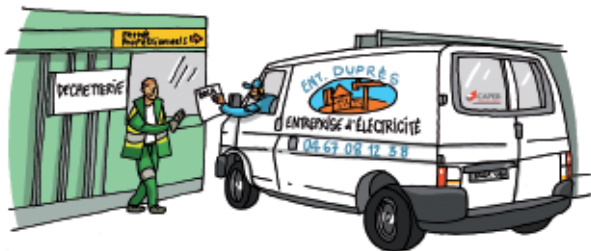
**Une fois complété, il doit être envoyé :**

- Pour observation, au médecin du travail lors du lancement du chantier
- Pour information, à l'Inspection du travail, à la CRAM et à l'OPPBTB.

## 4 MUNISSEZ-VOUS DES BONS DOCUMENTS LIÉS AU TRANSPORT DE L'AMIANTE

**Rédigez un Bordereau de suivi des déchets amiantés (BSDA).  
Il suivra les déchets jusqu'à leur élimination et permettra  
de vérifier que les déchets ont bien été éliminés dans la filière.**

Vous pouvez télécharger ce document sur [www.cerfa.gouv.fr](http://www.cerfa.gouv.fr)



## 5 DÉPOSEZ VOS DÉCHETS EN TOUTE SÉCURITÉ

**Les déchets appartiennent aux propriétaires des bâtiments.  
Les artisans électriciens sont des détenteurs intermédiaires  
de déchets.**

N'oubliez donc pas de valoriser ce travail supplémentaire dans vos devis.

*Les filières d'élimination varient en fonction des régions  
et des départements, tout comme les coûts.*



## INFORMATIONS GÉNÉRALES

**ADEME** : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**INRS** : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

**OPPBTP** : [www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr) et [spoth-btp.fr](http://spoth-btp.fr)

## GESTION DES DÉCHETS

**DDE** (Direction Départementale de l'Équipement)

**Préfectures**

**Services « santé environnement » des DDASS**

**Annuaire SINOE de l'ADEME**

## SITES MARCHANDS POUR ACCESSOIRES D'INTERVENTION SUR L'AMIANTE \*

Étiquette « amiante », sacs, conteneurs à déchets (big-bag – dépôts bag...), masques FFP3 et TMP3, combinaisons jetables, kit individuel d'intervention amiante, produit surfactant ou encapsulant pour fixer les fibres d'amiante, aspirateur THE...

**Best** : 03 21 60 39 39 [www.bestsarl.com](http://www.bestsarl.com)

**Seton** : 03 20 01 96 78 [www.seton.fr](http://www.seton.fr)

**3M** : 01 30 31 61 61 [www.solutions3m.com](http://www.solutions3m.com)

**Extramiante** : 01 64 11 85 10 - 04 78 49 52 71 -  
02 32 98 30 32 - 02 47 40 40 30 - 05 56 97 79 36  
[www.sebemex.fr/Extramiante/](http://www.sebemex.fr/Extramiante/)

**SIBILLE FAMECA electric** :

04 75 90 58 11 [www.sf-electric.com](http://www.sf-electric.com)

\*cette liste, non exhaustive,  
est indicative et ne signifie pas que  
ces fournisseurs soient recommandés.

